



**GUADELOUPE
PORT CARAÏBES**

L'Excellence Européenne

Pointe-à-Pitre, le 09 avril 2015

MESURES DE SURVEILLANCE DES CÉTACÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU PORT

Dans le cadre de ses travaux de modernisation, le **Grand Port Maritime applique en Guadeloupe des mesures de surveillance et de précaution vis-à-vis des cétacés**, issues de l'expérience accumulée au niveau mondial pour ce type de chantier (notamment ceux de Sydney et de Melbourne en Australie). La mise en œuvre de la surveillance des cétacés dans le cadre des travaux a fait l'objet d'une procédure de marchés publics avec publicité et mise en concurrence lancée le 08/10/2014. Suite à cette procédure, deux offres ont été reçues. L'offre retenue est celle du Groupement CESIGMA / IMPACT MER.

Un dispositif important de surveillance est déployé : 26 observateurs, spécialement formés à cet effet par un Docteur en cétologie chercheur associé à l'Université des Antilles et de la Guyane - Équipe DYNECAR / Unité Mixte de Recherche BORÉA (CNRS – MHNN – UPMC – IRD).

Les observateurs se relaient par groupes de 3 sur chacun des engins de dragage pour assurer une **surveillance 7J/7 des cétacés qui pourraient se trouver à proximité des travaux**. Le protocole appliqué prévoit notamment l'interruption des dragages lorsqu'une présence est détectée à proximité des travaux. Les rapports de surveillance des cétacés sont disponibles chaque semaine sur le site internet dédié au port nouvelle génération: www.port-nouvelle-generation.com.

Face aux très graves accusations portées dans la presse vis-à-vis de ce dispositif, le Grand Port Maritime :

- o Rappelle que le protocole de surveillance des cétacés mis en œuvre par le port est validé par l'Agence des Aires Marines Protégées, autorité indépendante en charge du sanctuaire AGOA pour les cétacés
- o Rappelle que les contrôles exercés par le port sur son prestataire pour l'observation des cétacés, le groupement CESIGMA / IMPACT MER, ne révèlent aucun écart avec les prescriptions fixées par le protocole en vigueur et aucun défaut de formation de ses employés

- o Rappelle que 5 échouages de cétacés ont été enregistrés en Guadeloupe en 2011, 6 en 2012 et 6 autres en 2013 (rapports annuels au Ministère de l'écologie de l'observatoire PELAGIS du CNRS)
- o Exige que le « réseau échouage » de Guadeloupe mette à disposition du public les données scientifiques démontrant le lien de causalité entre les 3 échouages enregistrés en 2015 et la mise en accusation des travaux du Grand Port Maritime
- o A défaut, se réserve le droit de demander réparation, pour diffamation, à quiconque ferait état de ce lien de causalité non établi.

Direction Cabinet/Communication
Contacts :

Mme Viviane FRANCOIS-JULIEN
Directeur Cabinet/Communication
Communication
Tél. : 0590 686 214 • Mob : 0690 744 277
Email : y-francois-julien@port-guadeloupe.com
port-guadeloupe.com

Mme Sophie JUGNIOT
Chargée de

Tel : 0590 686 217 •
Email : s-jugniot@port-guadeloupe.com